ORDONNANCE PERMANENTE

OR.	TET
\mathbf{v}	111

Ventolin nébulisation humide et équivalent de nébulisation sèche au département de pédiatrie.

INDICATION

Les traitements de ventolin aérosol/doseur seront remplacés par des traitements de ventolin humides lorsque l'enfant dort.

APPLICATION

Infirmiers (ères) travaillant au département de pédiatrie Centre hospitalier Le Gardeur.

ORDONNANCE

VENTOLIN aérosol/doseur	NÉBULISATION humide
1 inh	0,2 mL
2 inh.	0,25 mL
3 inh.	0,3 mL
4 inh.	0,35 mL
5 inh.	0,45 mL
6 inh.	0,5 mL
7 inh.	0,6 mL
8 inh.	0,7 mL
9 inh.	0,8 mL
10 inh.	0,9 mL

PROPOSÉ :		
	Dr Josée Chouinard chef du département de pédiatrie	Date
ADOPTÉ :	Direction des soins infirmiers	Date
ADOPTE:	Exécutif du CMDP	Date
APPROUVÉ :	Conseil d'administration	Date
En vigueur le :		

E:\Pratique clinique\Pratique clinique_Ordonnances collectives\Mère-enfant, famille, jeunesse 1ère et 2ème ligne (0-17 ans)\SUD et CISSSL\SUD OC

3.17_Ventolin_nébulisation_et_équivalent_de_nébulisation_sèche_au_département_de_pédiatrie.doc

E:\Pratique clinique\Pratique clinique_Ordonnances collectives\Mère-enfant, famille, jeunesse 1ère et 2ème ligne (0-17		
ans)\SUD et CISSSL\SUD OC 3.17_Ventolin_nébulisation_et_équivalent_de_nébulisation_sèche_au_département_de_pédiatrie.doc		